30 OCT. 1996

**" ABAQUE INDUSTRIE "**
**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 400 000 FRANCS**
**SIEGE : BLANQUEFORT (Gironde) Zone Industrielle**
**Rue Georges Guynemer**
**R.C.S. BORDEAUX B 378 195 747**

# PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

- I -

Le 25 SEPTEMBRE 1996 à 18 heures,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration, suivant lettre ordinaire adressée à chacun d'eux et avis publié dans LE COURRIER FRANCAIS du 6 SEPTEMBRE 1996.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance, par tous les actionnaires présents.

La séance est présidée par Madame Laurence LARRIEUX, Présidente du Conseil d'Administration.

Monsieur Roger LLUIS ET Monsieur Pierre LLUIS, les deux actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre d'actions sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jacques BERNON est désigné comme secrétaire.

Madame la Présidente constate que la feuille de présence certifiée exacte par les Membres du Bureau fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent 4.000 actions sur un total de 4 000 actions.

Toutes les actions ayant droit de vote, l'Assemblée réunit ainsi le quorum requis du quart, et en conséquence, peut valablement délibérer.

Monsieur le Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué est présent.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

1°/ Un exemplaire de la lettre de convocation ainsi qu'un exemplaire du journal "LE COURRIER FRANCAIS" du 6 SEPTEMBRE 1996.

2°/ La feuille de présence de l'Assemblée et les pouvoirs des actionnaires représentés.

3°/ La liste des actionnaires et la liste des administrateurs et directeurs généraux.

4°/ Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice 1995/1996.

5°/ Le rapport de Gestion.

6°/ Les rapports du Commissaire aux Comptes.

7°/ Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Madame la Présidente déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Madame la Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

***– Ordre du Jour –***

– Rapport de Gestion sur l'exercice 1995/1996, ouvert le 1er AVRIL 1995 et clos le 31 MARS 1996, rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes et le bilan de cet exercice et sur les conventions visées à l'article 101 de la Loi du 24 Juillet 1966.

– Approbation des comptes, bilan et conventions ; quitus aux Administrateurs.

– Affectation du résultat.

– Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.

– Décès d'un administrateur.

– Questions diverses.

Il est également donné lecture du rapport de Gestion et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Ces lectures terminées, Madame la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :



***Première Résolution***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 1995/1996 tels qu'ils ont été présentés, et donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

***Deuxième Résolution***

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de virer l'intégralité du bénéfice de l'exercice 1995/1996 s'élevant à 405.684 F, à la réserve ordinaire, la réserve légale ayant atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

***Troisième Résolution***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 Juillet 1966 et statuant sur ce rapport, déclare approuver lesdites conventions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des votants, compte tenu que les intéressés, chacun en ce qui le concerne, n'ont pas pris part au vote et que les actions qu'ils possèdent n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

***Quatrième Résolution***

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration renouvelle dans leurs fonctions de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant respectivement Monsieur Dominique LENCOU et Monsieur Jean-Luc NEYRAUD pour une nouvelle période de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue dans l'année 2002 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

***Cinquième Résolution***

L'Assemblée Générale prend acte de la cessation de fonctions par décès de Madame Paulette GARCIA, administrateur, le 21 juin 1996

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

– VI –

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à heures

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Membres du Bureau, après lecture.

La Présidente, Les Scrutateurs, Le Secrétaire.

***Certifié conforme***
*La Présidente*

Laurence Louis Lorrieux